

Description

L'instructeur ou l'instructrice de chiens guides d'aveugles élèvent, éduquent, forment et préparent des chiens de race (labradors, retrievers ou autres) à aider des personnes malvoyantes dans leurs déplacements. Ils habituent ces animaux à se comporter correctement envers les handicapés de la vue, tentent d'établir entre l'homme et l'animal une harmonie qui permette à l'aveugle de se déplacer librement et en toute sécurité dans la vie de tous les jours.

Leurs principales activités consistent à:

Formation des chiens guides

- donner des soins de base aux chiens en formation (nourrir, brosser, baigner) et contrôler leur état de santé;
- nettoyer leurs boxes et leur apprendre la propreté;
- inculquer l'obéissance à des ordres précis: s'asseoir au pied, se lever, se coucher, ne pas bouger, avancer, apporter un objet, éviter les obstacles, ralentir la marche, ne pas aboyer, etc.;
- entraîner les chiens à marcher en laisse et les préparer à évoluer dans divers lieux publics;
- les habituer au port du harnais et éviter des obstacles;
- apprendre aux chiens un vocabulaire spécifique composé de signaux auditifs permettant de chercher des portes, des escaliers, des places libres dans les transports publics, etc.;
- les féliciter chaque fois qu'ils exécutent un ordre correctement et stimuler en eux le besoin d'être récompensés;
- parcourir certains trajets, les mémoriser pour que les chiens puissent ensuite guider leur maître;

Entraînement du malvoyant

- aider les handicapés de la vue à travailler avec leur chien;
- enseigner le vocabulaire spécifique qui leur permettra de devenir autonomes;
- remettre définitivement le chien à la personne malvoyante lorsque l'entente de l'équipage est assurée;
- superviser le temps d'adaptation à domicile et l'accomplissement de la mission;
- assurer un suivi et un service optimal à chaque détenteur de chien guide tout au long de la vie de ce dernier;
- organiser régulièrement des cours et des rencontres pour les détenteurs de chiens.

Environnement de travail

La présence régulière et continue des instructeurs auprès des chiens implique des horaires de travail irréguliers (le soir, le week-end). D'autre part, l'entraînement les oblige à parcourir de nombreux kilomètres chaque jour, essentiellement en ville et par tous les temps.

Formation

La formation d'instructeur ou d'instructrice de chiens guides d'aveugles s'acquiert en emploi.

Lieu

- Brenles.

Durée

- 3 ans (env. 1300 heures).

Conditions d'admission à l'examen

- diplôme de niveau tertiaire;
- pratique professionnelle de 2 ans au minimum en tant qu'instructeur-trice de chiens-guides d'aveugles;
- certificats de modules requis ou attestation d'équivalence;
- permis de conduire, catégorie B.

Titre obtenu

- diplôme fédéral d'instructeur ou d'instructrice de chiens guides d'aveugles.

Contenu

Formation (9 modules)

- évaluation des aptitudes du chien;
- formation de plusieurs chiens-guides d'aveugles;
- entretien des chiens;
- évaluation de l'aptitude du client;
- attribution d'un chien-guide;
- formation du client;
- suivi de l'attelage maître/chien-guide d'aveugles;
- mise à la retraite et solution pour assurer la suite;
- stage.

Examen

- prise de contact autonome avec 2 chiens inconnus;
- travail avec un chien-guide de l'école;
- travail avec un jeune chien inconnu;
- encadrement des clients;
- connaissances spécialisées client;
- connaissances spécialisées chien;
- etc.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitudes pédagogiques
- Écoute et compréhension d'autrui
- Persévérance
- Sens de l'observation
- Facilité de contact
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit

Perspectives professionnelles

La formation d'instructeur ou d'institutrice de chiens guides d'aveugles étant très spécifique, les écoles forment uniquement le personnel auquel elles peuvent assurer une place de travail une fois le cursus achevé. Ainsi, l'exercice de cette profession en dehors de ces écoles est très aléatoire. Les offres d'emploi sont limitées car le personnel est stable.

Perfectionnement

Les instructeurs de chiens guides d'aveugles peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue, rencontres nationales et cours spéciaux mis sur pied par les écoles de formation et les organisations du monde du travail à l'intention des détenteurs de chiens guides;
- littérature spécialisée pour se tenir au courant des nouveautés concernant l'élevage et l'éducation des chiens.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Assistant en médecine vétérinaire CFC/Assistante en médecine vétérinaire CFC
- Conducteur de chiens/Conductrice de chiens
- Éleveur de chiens/Éleveuse de chiens
- Gardien d'animaux CFC/Gardienne d'animaux CFC

Adresses

Fondation Ecole romande pour chiens-guides d'aveugles
Hauts-Tierdoz
1683 Brenles
Tél.: 021 905 60 71
<http://www.chienguide.ch>

Fondation Ecole suisse pour chiens d'aveugles
Markstallstrasse 6
4123 Allschwil
Tél.: 061 487 95 95
<http://www.blindenhundeschule.ch>

Union centrale suisse pour le bien des aveugles - UCBA
Département de la formation continue
Ch. des Trois-Rois 5 bis
1005 Lausanne
Tél.: 021 345 00 50
<http://www.ucba.ch>